



Envoyé en préfecture le 26/03/2021  
 Reçu en préfecture le 26/03/2021  
 Affiché le   
 ID : 029-252901368-20210310-2021\_17\_03-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL SYNDICAL**

**Comité Syndical du 10 mars 2021**

| NOMBRE DE MEMBRES                           |          |                       |
|---|----------|-----------------------|
| En exercice                                 | Présents | Votants               |
| 26  | 17       | 17<br>dont 0 pouvoirs |
| Date de la convocation                      |          |                       |
| 03/03/2021                                  |          |                       |
| N° de la délibération                       |          |                       |
| 2021-008                                    |          |                       |
| Objet de la délibération                    |          |                       |
| Avenant à portée transactionnelle avec SUEZ |          |                       |

Le 10 mars 2021 à 9 heures 30 , le conseil syndical du SIRCOB, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi à la Maison des Services Publics de CARHAIX PLOUGUER, sous la présidence de M. Christian TROADEC, Président.

**Etaient présents (17) :** Christian TROADEC, GOUBIL Didier, MAZEAS Jacqueline, COGEN Dominique, COTTEN Daniel, LE FER Etienne, PAUL André, PRIGENT Eric, SALAUN Denis, WAQUIER Patrick, GOUIFFES Jean Claude, BRABAN Tugdual, LALLOUET Michèle, GALARDON Georges, GELEOC Raymond, LE BOEDEC Bernadette, KOGLER Eléonore.

**Etaient excusés (7 dont 0 ayant donné pouvoirs) :** YVINEC Jérôme, DUMONTEIL François, RANNOU Gérard, THEPAUT Jacques, QUINIOU Bruno, LAGADEC Guy, SALIOU Bernard.

**Etaient absents (3) :** BOUDIAF Catherine, BURLLOT Nolwenn, LE BORGNE Rolande.

Le Président du SIRCOB rappelle que des négociations ont eues lieu avec l'exploitant de l'UVED de Carhaix, la société SUEZ, pour régler les conséquences de la crise « covid-19 » sur le fonctionnement de l'usine d'incinération.

Après consultation d'avocats, le SIRCOB a refusé toute participation exceptionnelle aux coûts de fonctionnement, mais il semble normal de participer aux frais engendrés par les réparations exceptionnelles de l'usine, à hauteur de 212 000 € non prévus dans le GER annuel, qu'a induit l'incinération notamment des « sacs jaunes » durant la période de fermeture du centre de tri.

L'avenant à portée transactionnelle rédigé est joint au dossier.

Il a de même été négocié une évolution des tarifs de « vide de four » que paie SUEZ au SIRCOB, qui fait passer la redevance versée par SUEZ de 33 à 50 €/tonne. Cela fait l'objet d'un deuxième avenant.

Ces deux avenants ont été approuvés par la CAO le 10/03/2021.

Après discussion, l'Assemblée, à l'unanimité, approuve le contenu de ces deux avenant et autorise le Président à les signer.

Le Président,  
 Christian TROADEC  
 Le Président

